

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025
CANTINE

Madame, Monsieur,

Comme les années précédentes le paiement de la cantine se fera :

- Au début de mois et **payable dans les 5 jours**. Si la cantine n'est pas réglée dans ce délai votre enfant ne pourra être inscrit.
- Le règlement des cantines est à effectuer auprès de Virginie Plauchud ou à mettre dans la boîte aux lettres de la mairie du Castellet avec l'inscription à l'attention du SIVU .
- Les chèques doivent être à l'ordre du **Trésor Public**
- Pour ceux qui s'inscrivent au jour le jour le paiement est à effectuer **en même temps que la réservation**, sinon l'enfant ne pourra être inscrit.
- **Les cantines non annulées sont à régler**

Pour les enfants qui mangent à la cantine :

Une brosse à dents, 2 dentifrices et un gobelet au nom de l'enfant

Le prix du repas est de : **4.10 €** par jour et par enfant

Les réservations et les annulations de cantine se font les jours suivants :

Le mardi avant 9 h : Pour le jeudi et vendredi

Le vendredi avant 9 h: Pour le lundi et mardi

Si vous désirez commander votre repas, merci de remplir et renvoyer le coupon ci-dessous uniquement dans la boîte à lettres de la mairie du Castellet.

Garderie :

Elle sera assurée par le personnel du SIVU .La garderie est payante dès la sortie de l'école seul le temps d'attente entre les 2 bus est gratuit si votre enfant le prend (**3 écoles**)

Tarifs : 1 euro le matin (7h45– 8h35) pour le Castellet (7h45-8h30) pour Entrevennes (7h50- 8h20) pour Puimichel

2 euros le soir (16h30 – 18h00) le Castellet Entrevennes

1 euro le soir (16h15 – 17h00) Puimichel

45 euros le trimestre pour 1 enfant

40 euros le trimestre par enfant pour Puimichel

80 euros le trimestre pour 2 enfants

Horaires des écoles : Le Castellet 8h35 – 11h45 / 13h30 – 16h30

: Puimichel 8h20 – 11h55 / 13h30 – 16h15

: Entrevennes 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h20

En ce qui concerne le transport , **les horaires mentionnés sont les horaires de départ de navettes**

Les bus d'Entrevennes et de Puimichel sont équipés d'un scan, votre enfant devra matin et soir scanner sa carte de bus .

Si votre enfant n'a pas encore sa carte de bus, merci de faire le nécessaire auprès du service de transport de la DLVA. Le bus est accessible aux enfants à partir de 3 ans.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Benoît GOUIN

Coupon à renvoyer **avant le jeudi 29 août dernier délais**

Dans la boîte à lettres de la Mairie du CASTELLET

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° de tel père :

Mail :

N° de tel mère :

Mail :

Ecole :

Votre enfant fait-il une allergie alimentaire ? Si oui laquelle :

Veillez cocher les cases de votre choix

Inscription pour la semaine de la rentrée :

	LUNDI 02	MARDI 03	JEUDI 05	VENDREDI 06
CANTINE				
GARDERIE				
BUS				

Pour les autres semaines s'adresser à Madame Plauchud . 06 24 97 08 46